

## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE

#### Réunion du 8 juillet 2021

##### **Membres présents :**

LESPETS Pierre	Président de la CLE
ACQUISTAPACE Salomé	UNICEM
BAUDIN Pascal	CC Diois
BRELY Christian	FDAAPPMA26
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHARMET Martine	Conseillère départementale
FAKRIM Mostafa	ARS
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
TRON Frédéric	SMRD
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

##### **Autres présents :**

ABEL COINDOZ Rémi	SMRD
ARNAUD David	Animateur SAGE, SMRD

##### **Membres excusés :**

ARAMBURU Jean	Maire de Valdrôme
BLANC Ludwig	SID
BREYNAT Philippe	ADARII
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
MATRON Jean-Pierre	OFB
SERRET Jean	Conseiller départemental
SIVADE Eve	Agence de l'eau

##### **Ordre du jour :**

- 1- Validation du CR du 26/05/21
- 2- Avis sur la demande du Syndicat d'Irrigation Drômois de prolonger la modulation du débit réservé au seuil SMARD
- 3- Avancement du stage sur l'organisation des activités de loisirs
- 4- Informations et questions diverses

Le Président accueille les participants, les remercie pour leur assiduité aux réunions du Bureau et présente l'ordre du jour ainsi que les membres excusés pour cette rencontre.

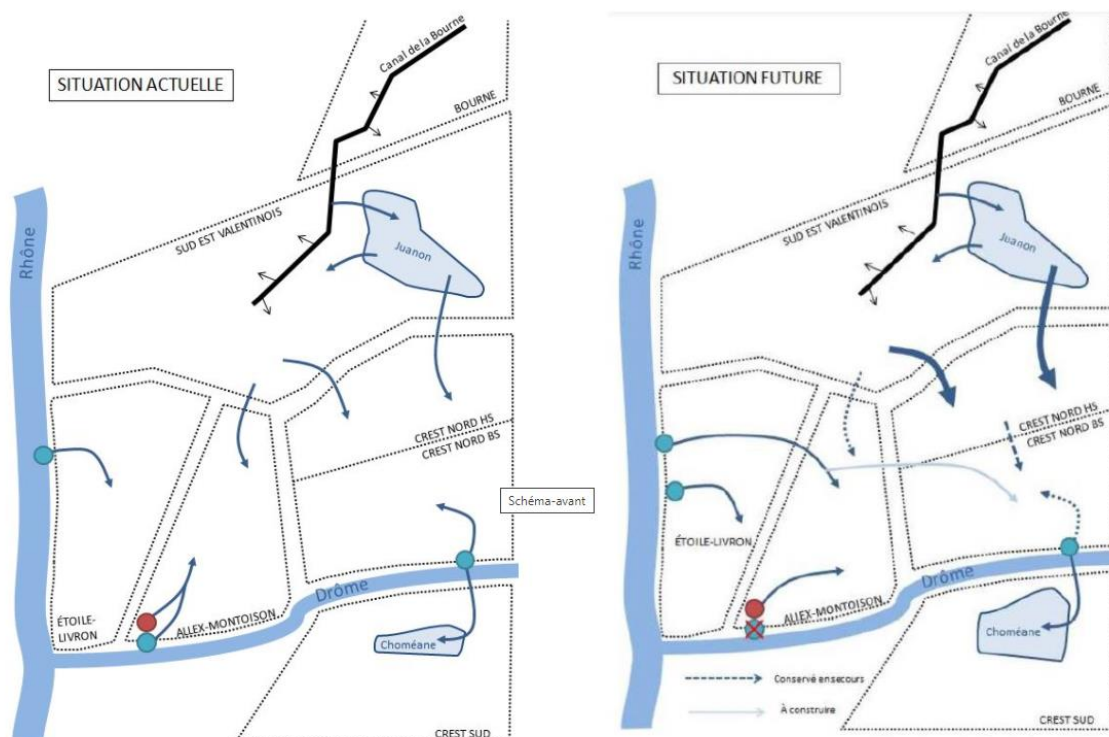
## 1. Validation du compte rendu du 26 mai 2021

Il est fait lecture en séance des modifications proposées par F. TRON.

**Le compte rendu modifié en conséquence est adopté à l'unanimité.**

## 2. Avis sur la demande du Syndicat d'Irrigation Drômois de prolonger la modulation du débit réservé au seuil SMARD

O. CARSANA présente l'organisation et le fonctionnement des 4 réseaux d'irrigation collectif situés à l'aval de Crest à partir d'un croquis fait en séance (et représenté ci-dessous- données SID).



Le réseau d'Etoile Livron est alimenté à partir des eaux du Rhône et les 3 autres par les eaux de la Drôme à partir de deux prises d'eau situées au niveau du seuil des PUES (réseau d'Alex Montoisson) et du seuil SMARD (réseaux de Crest Nord et Crest Sud) complété par la retenue des Juanons pour Crest Nord.

Il rappelle l'article L.214-18 du code de l'environnement qui fixe la valeur du débit réservé au 1/10<sup>e</sup> du module du cours d'eau au droit de l'ouvrage.

Au niveau du seuil des PUES, les prélèvements agricoles pour Alex Montoisson ne se font désormais plus qu'en nappe d'accompagnement de la Drôme à partir de 4 puits et ne sont plus concernés par le débit réservé avec un impact différé sur les eaux superficielles pris en compte dans l'étude de détermination des volumes prélevables.

Il détaille les attendus du projet d'interconnexion avec les eaux du Rhône, non encore opérationnel et prévu initialement pour une mise en service en 2017 :

- Déconnexion des prélèvements directs dans la Drôme des réseaux présents en rive droite,
  - ⇒ Substitution des prélèvements d'Alex Montoisson à partir du seuil des PUES qui permettra d'alimenter Crest Nord bas service,
  - ⇒ Satisfaction des volumes prélevables pour l'usage agricole.

Malgré ce projet, le réseau Crest Sud reste assujéti au respect du débit réservé au seuil SMARD qui est franchi 25 jours par an en moyenne.

O. CARSANA indique que l'article L.214-18 offre également la possibilité d'une modulation du débit réservé qui est appliquée depuis 2015 avec l'objectif de respecter en moyenne le 1/10<sup>e</sup> du module (2,2 m<sup>3</sup>/s en droit du seuil SMARD) avec pour valeur plancher 1,7 m<sup>3</sup>/s, tout en appliquant des mesures de restrictions sur les débits nominaux des prélèvements.

L'arrêté préfectoral de 2019 est venu préciser ces modalités : en deçà du débit réservé, baisse de 40 % des prélèvements dans la limite de 35 000 m<sup>3</sup>/j et Crest Nord ne peut plus prélever à compter de la campagne d'irrigation 2021, date à laquelle le projet d'interconnexion avec le Rhône aurait dû être opérationnel.

Le projet d'interconnexion étant dans une impasse technique depuis mars 2021, O. CARSANA indique que le SID présente la demande de prolonger la possibilité de moduler le débit réservé pour poursuivre l'alimentation de Crest Nord.

P. BAUDIN demande pourquoi le projet d'interconnexion avec le Rhône n'a pas prévu d'intégrer les besoins du réseau d'irrigation de Crest Sud ?

O. CARSANA explique que les débits de pointe concomitants entre les différents réseaux amèneraient à un surdimensionnement des équipements d'où un surcoût. Il précise qu'une variante « alimentation de Crest Sud » était prévue si des marges de manœuvre financières se dégagent du projet de base ce qui n'a pas été le cas.

P. BAUDIN remercie O. CARSANA pour cette synthèse et demande s'il est possible que la DDT transmette un schéma explicatif simplifié de la situation telle qu'esquissée en séance.

R. MATHIEU est interloqué par cette situation qui dure depuis 5 ans et pour laquelle il estime ne pas avoir de garantie qu'elle ne perdure pas pour les années futures. Il souligne que les débits du Rhône vont diminuer et il demande à ce que le monde agricole revoie ses projets de substitution en s'engageant dans un plan d'économie d'eau. Il fait également état d'un rapport de la Chambre Régionale des comptes sur le Syndicat d'irrigation drômois qui mentionne un rendement de 60 à 70% pour le réseau de Crest Nord alors que les rendements sont bien meilleurs sur d'autres réseaux agricoles.

O. CARSANA indique que si les débits du Rhône devaient diminuer, des mesures de restrictions viendraient s'appliquer à l'ensemble des usages qui en dépendent.

En ce qui concerne les rendements en réseau agricole, il met en avant la problématique de la fiabilité des comptages qui, d'une part restent du domaine déclaratif (avec des erreurs de lecture volontaires ou non) et d'autre part peuvent être sous-estimés du fait de l'usure du parc de compteurs (accentuée par des eaux brutes chargées).

Pour lui, l'enjeu porte plus sur le renouvellement des compteurs que sur l'état des réseaux. Il suggère qu'une action d'état des lieux du parc de compteurs puisse être engagée par le SID.

P. LESPETS signale qu'il souhaite prochainement rencontrer la CNR pour évoquer la question des débits du Rhône et les nombreux projets de maillages existants. Il propose que soient également rencontrés les acteurs du monde agricole pour pousser les échanges sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

C. BRELY affiche son opposition à la demande du SID. Il regrette que les débats portent sur les besoins et pas sur l'état des milieux qu'il ne juge pas sérieux de sacrifier en ne respectant pas les débits minimums biologiques. Il rappelle que l'Agence de l'eau tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années pour économiser la ressource sachant qu'il y a une très forte méconnaissance des prélèvements domestiques non déclarés et qui impactent également les milieux. Il regrette que les services de l'Etat n'en tiennent pas compte dans la gestion quantitative et il appelle le monde agricole à revoir ses choix et à ne pas se focaliser uniquement sur des objectifs de rendement de production.

P. LESPETS entend l'ensemble des remarques dont il souhaite qu'il soit tenu compte et dit ne pas être favorable aux solutions provisoires. Il exprime comment il voit le rôle de la CLE sur ce type de sujet : rappeler la situation d'urgence dans lequel se situe le bassin au regard du déséquilibre quantitatif avéré et rencontrer les acteurs pour leur demander des propositions pour avancer.

F. TRON remercie la DDT pour cet exposé et se dit d'accord pour les messages de la CLE. Il demande que les acteurs des entreprises agro-alimentaires soient également mobilisés car jugeant qu'ils sont prescripteurs pour les exploitations agricoles. Il se demande également si ces entreprises ne pourraient pas être des partenaires pour le financement du renouvellement des compteurs. Il souligne que les débats avec la CNR doivent également aborder d'autres thématiques comme le risque inondation et la gestion du domaine concédé. Il demande si les seuils à partir desquels se font les prélèvements agricoles ont d'autres fonctions et si l'étude des échanges nappes rivières à venir par le BRGM peut amener à revoir la gestion quantitative.

O. CARSANA précise que la fonction première des seuils est de limiter les phénomènes d'incision du lit de la rivière. En ce qui concerne l'étude du BRGM, il estime qu'elle ne devrait pas conduire à modifier la question des prélèvements dans la nappe alluviale au niveau du seuil des Pucs puisqu'ils sont déjà intégrés dans l'étude volume prélevable. En revanche, la question pourra se poser pour les prélèvements situés dans le cône de déjection des alluvions de la Drôme et en dehors du bassin topographique sur les communes de Livron et Loriol.

P. BAUDIN souligne que les commissions thématiques organisées à partir de septembre devront traiter ces sujets et il appelle à des débats constructifs dans laquelle concertation et tolérance permettent de sortir des défenses de chapelle.

Il rapporte les propos de J.P. ROYANNEZ, Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, qui s'est exprimé lors de la journée « partage de l'eau » organisée le 6 juillet par l'Agence de l'Eau et à laquelle il a assisté : « la question de l'eau en agriculture n'est pas qu'un problème agricole, c'est aussi un problème de société ». Pascal BAUDIN se dit à moitié d'accord avec cette analyse car il faut aussi travailler avec les agriculteurs sur les objectifs des productions (exemple du calibre souhaité pour les fruits par exemple).

Il estime que les solutions basées sur la substitution sont des « rustines » et qu'il faut évoluer collectivement vers d'autres actions. Pour cela, il appelle à plus d'exemplarité dans la gestion de l'eau par les communes pour pouvoir ensuite demander de nouveaux efforts au monde agricole.

P. LESPETS souhaite également que les commissions puissent se saisir de tous les sujets et que les solutions soient trouvées avec le monde agricole dans une logique de facilitateur.

R. MATHIEU est d'accord pour arrêter avec les postures car la situation l'exige.

O. CARSANA estime qu'il n'y a pas beaucoup de risque de recourir à la modulation du débit réservé jusque fin juillet compte tenu des débits actuels soutenus par des précipitations fréquentes. Par contre la question de la modulation peut se poser pour le mois d'août.

P. BAUDIN souligne qu'il faut raisonner en fonction des cultures en place sur Crest Nord et O. CARSANA précise que les besoins sont essentiellement pour du maraîchage sur août – septembre.

C. BRELY se demande s'il faut prendre aujourd'hui un arrêté permettant la modulation alors que la situation ne l'exige pas et O. CARSANA précise que la DDT ne sera pas en capacité matériel de le faire au cœur de l'été.

P. LESPETS revient sur la question des assolements et il souhaite que ce sujet soit abordé avec la Chambre d'Agriculture.

P. BAUDIN souligne qu'il faudra éviter de mettre les acteurs sur la défensive.

O. CARSANA précise qu'un déplaçonnement du débit réservé est possible en cas de sécheresse décennale et ce dans une optique de sauvegarde des cultures en place. Par contre, il indique que le SID n'a pas la possibilité technique de gérer la destination de l'irrigation au sein du réseau, chaque irrigant prenant la responsabilité à titre individuel des cultures qu'il irrigue.

P. LESPETS souligne que l'on bute sur les choix culturels qui amènent aux mesures de sauvegarde en période de sécheresse.

Il appelle ensuite à un tour de table de chacun des membres du Bureau sur l'avis à rendre suite à la demande du SID.

P. BAUDIN est favorable pour qu'un arrêté soit pris par anticipation dès aujourd'hui même si la situation hydrologique est favorable. Il souhaite que l'avis insiste sur la notion d'urgence du retour à l'équilibre quantitatif sur le territoire et qu'un signal soit adressé au monde agricole en limitant le prélèvement de Crest Nord au 31 juillet.

G. MAGNON dit entendre tous les arguments et souhaite dire stop aux arrêtés dérogatoires et rejoint la proposition de limiter la modulation du débit réservé pour Crest Nord au 31 juillet. Il s'interroge également si les compteurs sont la propriété du SID ?

O. CARSANA répond que ça n'est pas le cas car, jusqu'en 2017, chaque irrigant disposait d'une autorisation individuelle. Il suggère que la fiabilisation des compteurs puisse être une évolution des compétences de l'Organisme Unique.

F. TRON se dit très partagé sur l'avis à rendre. Il entend la problématique des irrigants mais opte pour rendre un avis défavorable à la demande du SID.

J.J. VEILLET juge que la saison est trop avancée pour ne pas permettre cette autorisation et souligne la nécessité d'engager des discussions avec le monde agricole dès la rentrée de septembre.

C. BRELY est défavorable à la demande du SID car la gestion quantitative de la ressource est trop pénalisante pour les milieux en ménageant les intérêts économiques et agricoles. Il souligne qu'avec une journée d'assec de la rivière, ce sont les efforts réalisés par tous les acteurs qui sont perdus.

M. CHARMET se dit favorable à un avis qui demande la limitation de la modulation du débit réservé au 31 juillet tout en demandant à engager une négociation avec le monde agricole pour ne pas continuer comme ça.

M. FAKRIM se dit favorable avec la proposition de limiter modulation du débit réservé au 31 juillet.

R. MATHIEU annonce être sur la même ligne que la Fédération de Pêche : tout en reconnaissant le travail déjà réalisé par le monde agricole, il se prononce défavorablement à la demande du SID.

C. LEMERCIER tient tout d'abord à souligner qu'il est sage que des mesures de restrictions des prélèvements agricoles accompagnent la modulation du débit réservé mais que cela nécessite des moyens de contrôle alors que tout n'est pas contrôlable au sein des réseaux comme le souligne la DDT.

Il exprime son étonnement sur les problèmes de compteur et juge nécessaire de poser une obligation de vérification des compteurs agricoles.

En ce qui concerne la demande du SID, il émet également un avis défavorable pour envoyer un message aux acteurs du monde agricole.

P. LESPETS remercie les participants pour ce tour de table et synthétise les avis exprimés : 4 sont défavorables à la demande du SID et 4 proposent d'émettre un avis qui limite la modulation du débit réservé au 31 juillet pour Crest Nord.

Il se dit lui aussi très partagé mais porte son regard vers les négociations à venir et la nécessité de laisser la porte ouverte aux discussions. A ce titre, se prononce pour émettre un avis favorable qui demande la limitation de la modulation du débit réservé au 31 juillet.

R. MATHIEU juge important que l'avis mentionne bien que l'on est loin de l'unanimité sur ce sujet.

D. ARNAUD fait la synthèse des éléments qui seront donc repris dans l'avis :

- souligner l'urgence de la situation et rétablir l'équilibre quantitatif sur le bassin,
- indiquer que l'arbitrage est issu d'une longue discussion en bureau et la majorité prise d'une courte voix,
- émettre un avis favorable à la demande du SID mais en limitant la modulation du débit réservé jusqu'au 31 juillet pour Crest nord,
- demander l'engagement de discussions avec les représentants du monde agricole,
- alerter sur la situation des compteurs.

P. LESPETS remercie les participants pour la qualité des échanges et l'écoute tout au long des débats.

Avant de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour, il propose que soit abordée la question de la substitution du captage AEP de la Négociale avant que la DDT ne doive quitter la réunion.

### **3. Substitution du captage AEP de la Négociale**

O. CARSANA rappelle la genèse du projet de substitution du captage AEP de la Négociale, l'une des principales ressources du Syndicat des Eaux Drôme Rhône (SEDR).

Situé sur la commune de Loriol, ce captage présente des fragilités chroniques de sa qualité et son environnement rend difficile sa protection. Le remplacement de ce captage s'est accéléré avec le projet d'installer une plateforme logistique dont l'implantation empiétait dans les périmètres de protection réglementaires.

Dans le cadre des travaux du SAGE, une Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement pour l'AEP a été identifiée dans les alluvions de la Drôme au sud de Loriol et c'est dans cette zone que des recherches ont été conduites pour un nouvel emplacement du captage.

Une forte opposition du monde agricole s'est dès lors manifestée sur ce projet émaillé par des actes de vandalisme des équipements de forage. Les craintes portent sur le risque de dénoisement

des forages agricoles situés à proximité et sur de nouvelles contraintes pour les exploitations agricoles.

P. LESPETS témoigne du cumul des contraintes qui pèsent sur le secteur agricole sur la commune de Loriol avec la perte de terres agricoles due aux différents projets : 20 ha pour la ZA de Champgrand, 60 ha par la déviation de Livron Loriol et maintenant le nouveau captage.

Il fait également état de la perte de confiance de ces acteurs.

O. CARSANA précise que le projet vise un débit de prélèvement de 150 m<sup>3</sup>/h sans augmenter le volume annuel aujourd'hui prélevé à la Négociale puisque les alluvions de la Drôme sont classés en Zone de Répartition des Eaux.

Pour P. LESPETS, la substitution à volume constant n'est pas tenable compte tenu du projet de de ZA de Champgrand, des perspectives d'augmentation de population et d'activités mais aussi des velléités de Bernard Royal Dauphiné de basculer une partie de leur prélèvement aujourd'hui réalisé dans les alluvions de la Drôme à hauteur de Grâne sur le réseau AEP alimenté par la Négociale.

O. CARSANA souligne l'importance de l'étude d'impact du nouveau captage qui doit permettre de déterminer si des marges de manœuvre existent sans impacter les écoulements superficiels de la rivière Drôme. C'est à cette condition que le volume d'exploitation pourra être revu. Dans le cas contraire, cela aura des impacts sur les projets de développement et d'urbanisation, et ce en application de la stratégie Eau Air Sol.

D. ARNAUD indique avoir rencontré le SEDR qui l'a informé que la période de pompage d'essai a dû être décalée suite aux actes de vandalisme et qu'elle est désormais programmée pour cet automne. Il suggère que la période de pompage d'essai puisse être prolongée pour englober la période d'étiage tout en associant étroitement les agriculteurs.

Pour O. CARSANA, le pompage d'essai en septembre-octobre peut être représentatif de la période d'étiage des alluvions si les conditions hydrologiques le permettent. En revanche, il dit être favorable à la mise au point d'un protocole de forage d'essai qui associe les agriculteurs notamment pour que soit testée la concomitance du fonctionnement du forage AEP avec les forages agricoles.

P. LESPETS retient cette suggestion qui nécessite d'être transmise au SEDR remercie la DDT pour ces échanges.

#### **4. Organisation des activités de loisirs : avancement du stage de Rémi ABEL-COINDOZ au SMRD**

R. ABEL-COINDOZ présente l'avancement de son stage sur la base d'un diaporama et fait un rapide retour sur le voyage d'étude organisée la veille sur le bassin de l'Ardèche.

C. BRELY s'interroge sur la place du tourisme pêche non abordé dans ces travaux tout en reconnaissant que la Drôme en période estivale ne permet pas de bonnes conditions de pratique.

R. MATHIEU souligne l'importance de donner un cadre aux activités de loisirs liées à l'eau et demande si la création de sites aménagés permet de baisser la fréquentation ailleurs ?

Pour P. BAUDIN, la réflexion doit conduire à canaliser la fréquentation et ne pas conduire à créer de nouveaux besoins. Il souhaiterait que la réflexion porte sur l'aménagement de plans d'eau issues des anciennes carrières comme alternatives à la fréquentation des rivières.

M. CHARMET retient de l'exemple ardéchois la mutualisation des moyens pour la surveillance de la qualité sanitaire de l'eau. Elle s'interroge cependant sur son acceptation par les communes s'il n'est pas proposé d'aménagements.

R. MATHIEU souligne que cet exercice pose la question des financements et qu'il faudrait peut-être recourir à une nouvelle taxe ou une ré-orientation des taxes existantes.

P. LESPETS souhaite que soit organisée une rencontre à l'automne avec les présidents des 3 intercommunalités afin de dégager une vision commune de l'avenir. Il estime que la CLE doit être partie prenante de ces questions.

Il remercie R. ABEL-COINDOZ pour sa présentation en l'ensemble du travail réalisé et à venir et il invite l'ensemble des participants à retenir la date du 8 septembre à 15h00 pour la restitution des travaux du stage sur les activités de loisirs.

P. LESPETS conclue cette dernière rencontre du Bureau avant la trêve estivale en exprimant compter sur la belle équipe que compose le Bureau pour faire avancer tous les sujets.

*La séance est close à 12h10.*